



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL LASER 4.7 RADIAL ET STANDARD

Dimanche 12 novembre 2017

1. REGLES

La régata régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course de la Voile
- 1.2 les règlements fédéraux
- 1.3 Le règlement sportif voile légère du cdv voile 22 2017

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Laser standard, Radial, 4.7 et aux coureurs conformément au règlement sportif Voile départemental 2017.
- 2.2 Les confirmations d'inscription auront lieu le dimanche 12 novembre 2017 de 9h30 à 11h30 au centre nautique de Pléneuf Val-André, Base de Piégu, 38 Quai Célestin Bouglé, 22370 Pléneuf Val-André
- 2.3 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence FFV avec la mention compétition
 - Leur numéro de voile
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 -

3. DROITS A PAYER

- 3.1 Les droits d'inscription requis sont les suivants :
5 euros pour dériveur solitaire

4. PROGRAMME :

- 4.1 Inscription au Centre nautique de Pléneuf Val-André, base de Piégu, 38 Quai Célestin Bouglé, 2370 Pléneuf Val-André de 9h30 à 11h30
- 4.2 Zone de mise à l'eau : Cale du centre nautique de Pléneuf Val-André, Base de Piégu
- 4.3 Jour de course :

Date	Heure du 1 er signal d'avertissement	Classes
Dimanche 12 novembre 2017	12H00	Laser Standard, Radial et 4.7

- 4.4 Remise des prix : 17h00 environ, le dimanche 12 novembre au Centre nautique de Pléneuf Val-André, Base de Piégu.

5. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le 12 novembre 2017.

6. **PRIX**

Des prix seront distribués aux premiers de chaque série.

7. **DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

8. **SYSTEME DE PENALITES**

Pour *les lasers 4.7, radial, standard*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.

- Mise à l'eau des semi-rigides : Cale du port de Piégu
- Accueil des concurrents : parking du port de Piégu
- Mise à l'eau des bateaux : cale du centre nautique de Piégu
- Type de parcours : triangle

10 **INTEGRATION ENTRAINEURS DIPOSITIF SECURITE DE LA REGATE :**

- Les entraîneurs volontaires pour être intégrés dans le dispositif sécurité de la régata sont priés de se signaler au centre nautique de Pléneuf Val-André. Envoyer un mail à : rtqvoile@cnpva.com.
- . Nom :
- . Club
- . Mobile :

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

rtqvoile@cnpva.com

ou

02.96.72.95.28